



Conseil économique et social

Distr. générale
22 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Soroptimist International Great Britain and Ireland, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'autonomisation économique des femmes constitue une condition préalable à la réalisation des objectifs de développement durable. Elle ne peut pas être réalisée sans l'élaboration de bonnes politiques publiques, sans l'adoption d'une approche holistique et sans un engagement sur le long terme de tous les acteurs du développement.

Le développement des femmes et des filles de tous âges a été limité par une vaste gamme d'inégalités uniquement en raison de leur genre.

Pour réaliser l'autonomisation des femmes et des filles à travers le développement durable, il est impératif de tenir compte de la problématique hommes-femmes dans les 17 objectifs.

Un accès plus équitable aux actifs et aux services, tels que la terre, l'eau, la technologie, l'innovation et le crédit, le système bancaire et les services financiers, renforcera les droits des femmes, augmentera la productivité agricole, réduira la faim et encouragera le développement économique. Les femmes rencontrent des obstacles dans tous les domaines de travail. Leurs possibilités d'emploi doivent être améliorées. Parallèlement, les femmes accomplissent la majeure partie du travail domestique non rémunéré.

Lors d'une récente conférence sur les questions relatives aux femmes tenue par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), il a été déclaré que « les femmes sont l'atout économique le moins mis en valeur dans l'économie mondiale ». Ce n'est qu'en remédiant à cette situation en opérant des changements institutionnels nationaux, régionaux et mondiaux et en garantissant que les femmes puissent, partout dans le monde, avoir la possibilité de devenir des agents économiques actifs, que nous allons pouvoir instaurer une prospérité stable, des sociétés saines et un avenir prometteur. Quand les femmes travaillent, les économies se développent. Une augmentation du taux de participation des femmes dans la population active, ou une réduction de l'écart entre le taux de participation des femmes et des hommes dans la population active, se traduit par une accélération de la croissance économique.

Enseignement et formation

L'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution doit commencer sur le terrain par un accès à l'éducation sous toutes ses formes. Si les femmes ne sont pas dotées des outils nécessaires pour accéder au milieu de travail, elles en seront automatiquement exclues.

Il est impossible de réaliser l'égalité si les femmes et les filles sont privées d'éducation puisque le manque de formation se traduit automatiquement par une exclusion du monde du travail.

Cet accès à l'éducation doit se poursuivre tout au long de la vie pour permettre aux femmes d'adapter leurs capacités au monde du travail en pleine évolution. Il est primordial que l'éducation inclue tous les groupes de femmes et de filles, en particulier les groupes les plus vulnérables y compris les réfugiées et les travailleuses migrantes, les personnes ayant des besoins particuliers, les femmes âgées et les autres groupes minoritaires.

Inégalités de rémunération fondées sur le sexe

Il est inacceptable que le travail égal ne donne pas lieu à une rémunération égale. Les femmes sont généralement moins payées que les hommes et pénalisées en matière de pensions lorsque celles-ci existent.

Dans la plupart des pays, les femmes gagnent en moyenne seulement 60 % à 75 % de ce que les hommes touchent.

Facteurs d'inégalités

- Les femmes sont plus susceptibles d'être des travailleuses salariées et des travailleuses domestiques non rémunérées.
- Les femmes sont plus susceptibles de s'engager dans des activités à faible productivité et de travailler dans le secteur informel, elles sont également moins mobiles dans le secteur formel que les hommes.
- Les femmes sont souvent considérées comme des personnes économiquement dépendantes.
- Les femmes sont plus susceptibles de travailler dans des secteurs non organisés ou sans représentation syndicale.

La responsabilité des travaux ménagers et de soins non rémunérés incombe de manière disproportionnée aux femmes, qui déclarent que le travail domestique et autres responsabilités personnelles et familiales sont la raison pour laquelle elles ne travaillent pas. Cela affecte de manière directe et négative la participation des femmes à la vie active.

Il faut supprimer l'écart de rémunération entre les sexes et prendre des mesures pour que les femmes aient les mêmes possibilités que les hommes en milieu de travail. D'après certaines évaluations, les femmes pourraient augmenter leur revenu de jusqu'à 76 % à l'échelle mondiale si l'écart de participation à l'emploi et l'écart salarial entre les femmes et les hommes étaient éliminés. Cet objectif pourrait être atteint en :

- Luttant contre les stéréotypes sexistes à tous les niveaux
- Éliminant la discrimination à l'égard des femmes sur le lieu de travail
- Ouvrant l'accès aux soins de santé là où nécessaire.
- Élaborant des directives sur l'égalité des chances dans tous les domaines.

L'emploi informel

Le nombre de femmes qui exercent des emplois vulnérables, faiblement rémunérés et sous-évalués est supérieur à celui des hommes. Environ 49 pour cent des travailleuses dans le monde exercent des emplois vulnérables, souvent non protégés par la législation du travail. Les femmes sont bien plus susceptibles d'exercer des emplois vulnérables en Asie de l'Est, en Asie du Sud-Est et au Pacifique, en Asie du Sud, en Afrique du Nord, au Moyen-Orient, en Afrique subsaharienne et de plus en plus en Europe.

Les emplois avec des contrats de travail précaires, comme ceux dits « contrats à zéro heure », se multiplient. Les Gouvernements doivent protéger les employés en garantissant que ces contrats soient considérés comme illégaux.

Protection juridique

Les différences entre les sexes dans les législations affectent à la fois les économies des pays en développement et celles des pays développés, outre les femmes dans toutes les régions. Une étude réalisée sur 143 économies montre que près de 90 % d'entre elles limitent juridiquement les possibilités économiques des femmes sur au moins un aspect. Par ailleurs, 79 de ces économies ont des lois qui restreignent le type de travail qu'une femme peut exercer.

Dans certains pays, les hommes peuvent s'opposer au travail des femmes de leur famille et les empêcher d'accepter un emploi, comme c'est le cas dans 15 des économies observées.

La législation doit contenir des politiques qui protègent le droit de la femme au travail tout comme elle protège celui des hommes. En outre, une femme doit avoir la possibilité et la capacité d'avoir accès à tout emploi pour lequel elle est formée et qu'elle souhaiterait exercer.

Les femmes dans les affaires

Les entreprises offrent de plus en plus des fonctions de direction aux femmes, ce qui s'est traduit par une augmentation de l'efficacité organisationnelle. On estime que les entreprises qui comptent trois femmes, ou plus, à des postes supérieurs de direction, connaissent une plus grande efficacité organisationnelle dans tous les aspects.

Les femmes dans l'agriculture

Les femmes représentent en moyenne 43 % de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement, variant considérablement d'une région à l'autre; de 20 % ou moins en Amérique latine à 50 % ou plus dans certaines régions de l'Asie et de l'Afrique.

Malgré les variations régionales et sous-régionales, les femmes apportent une contribution essentielle à l'agriculture dans les pays en développement.

Les agricultrices ont moins de contrôle sur les terres que les hommes et ont un accès limité aux facteurs de production, aux semences, aux crédits et aux services de vulgarisation agricole.

Moins de 20 % des propriétaires terriens sont des femmes. Les différences entre les sexes en matière d'accès à la propriété de la terre et aux crédits affectent la capacité relative des femmes et des hommes paysans et entrepreneurs à investir, à opérer à leur échelle, et à bénéficier de nouvelles possibilités économiques.

Conclusion

Soroptimist International Great Britain and Ireland se félicite des efforts déployés par les gouvernements pour traiter ces questions mais rappelle qu'il reste encore beaucoup à faire.

Pour ne pas faire de laissés-pour-compte dans la réalisation des objectifs de développement durable, il est important de prendre conscience que les femmes et les filles constituent la majorité des personnes vivant dans la pauvreté, en raison du manque persistant d'investissements. Elles n'ont pas les compétences nécessaires pour sortir de cette situation et leurs droits ne sont pas reconnus.

L'autonomisation économique des femmes dans le monde du travail en pleine évolution doit commencer en leur assurant, sur un pied d'égalité avec les hommes, l'accès à l'éducation, à la formation, à un salaire égal pour un travail de valeur égale et en considérant les contraintes familiales incombant automatiquement aux femmes en tant que fournisseuses de soin.

Pour réaliser le Programme à l'horizon 2030, il est essentiel de prendre en compte la problématique hommes-femmes à tous les stades de consultation et d'élaboration des politiques. Cette approche contribuera à l'intégration des femmes et des filles aux fonctions de direction et de prise de décisions.
